

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 17 janvier 2011 à 19h30, à la MRC de la Jacques-Cartier, 60, rue St-Patrick, Shannon (Québec).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Michel Croteau, maire suppléant
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Madame Vivian Viviers, directrice générale
- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur

ABSENCES MOTIVÉES

- Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
- Monsieur Claude Lessard, conseiller

Ouverture de la séance

Le Maire suppléant, Monsieur Michel Croteau souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

8299- Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 17 janvier 2011, tel que soumis

8300- Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 20 décembre 2010

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 20 décembre 2010, tel que soumis.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8301 –Acceptation des listes et rapports mensuels

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de décembre 2010 ;
- Conciliation bancaire au 31 décembre 2010 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de décembre 2010 ;

8302-Certificats de crédits disponibles

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros C1100001 à C1100012 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

8303 - Rapport de l'inspecteur

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de décembre 2010 pour une valeur de travaux de 3 787 000 \$.

8304- Rapport de la directrice générale

Rien de particulier à signaler.

8305 – Suivi du dossier 146, Chemin Thomas-Maher

Madame Viviers mentionne que le procureur de la partie adverse a demandé un interrogatoire avant défense de Monsieur Bourgault. Celui-ci aura donc lieu le 2 février à 10h00 au bureau de nos procureurs. Me Croteau étant retenu à l'extérieur, Madame Viviers assistera audit interrogatoire.

8306 –Adoption du règlement d'emprunt de 170 000 \$ en attendant le versement de la subvention du MAMROT

Le Maire suppléant, M. Michel Croteau, soumet pour adoption le règlement numéro 2010-218 décrétant un emprunt de 170 000 \$ afin de financer la subvention du ministère

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire accordée dans le cadre du programme *Communautés rurales branchées*.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2010-218 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Monsieur Guy Jacob, appuyé par Monsieur Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2010-218, tel que rédigé.

8307 – Activités du 75^{ème} anniversaire de Ville de Lac-Saint-Joseph

Mesdames Diane Guérard et Marie Lavoie présentent aux membres du Conseil un projet des activités et planification budgétaire concernant les fêtes du 75^{ème} anniversaire de la Ville.

Madame Guérard mentionne qu'elles auront besoin de la collaboration du Club Nautique pour ne pas tenir un souper des résidents puisqu'il y aura un souper d'anniversaire prévu pour le 6 août 2011. Elles ont rencontré le commodore qui s'est dit d'accord pour ne pas tenir deux soupers mais préférerait que le coût reste à 40 \$ au lieu de 20\$ afin d'éviter que ce soit mal vu l'an prochain, puisque le souper des résidents est toujours au prix de 40 \$. Elles assisteront à la réunion du Club nautique en début de février pour discuter de ces fêtes.

Après discussion, il est convenu que la Ville endosse ce projet pour un maximum de 20 000\$ et assure les organisateurs de son soutien. Cependant, la Ville ne doit pas assumer seule le coût du souper d'anniversaire, il faudrait vendre des cartes, sinon nous n'aurons aucun contrôle sur le nombre de personnes.

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que la Ville réservera des fonds jusqu'à concurrence de 20 000 \$ pour les activités des fêtes entourant le 75^{ème} anniversaire de la Ville.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8308 –Livre publié par Madame Dorothée Boilard

Madame Viviers mentionne que Madame Dorothée Boilard nous a offert de compléter sa trilogie en écrivant un livre sur la Ville de Lac-Saint-Joseph. Ce livre devrait être publié pour le souper du 6 août prochain et elle le fait sans frais mais demande notre collaboration pour lui fournir des archives. Nous placerons un texte dans la prochaine édition du *Tour du Lac* pour demander aux citoyens s'ils ont des photos ou archives afin de compléter ce livre.

8309 - Levée de la séance.

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 20h00.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire suppléant

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Résumé de la séance plénière.

Monsieur Guy Jacob mentionne qu'il a communiqué avec les membres de l'APPELSJ et qu'il croit qu'il n'y a plus beaucoup d'issue puisque les membres démissionnent et qu'il n'y a pas de relève. Il n'y a pas beaucoup de projets non plus. Il assistera à une réunion prochainement et nous fera part des conclusions.

De son côté, Monsieur Denis Bourgault mentionne que M. François Bissonnette de la MRC a communiqué avec lui pour l'informer qu'il fallait inclure dans nos règlements la partie concernant les zones inondables. De plus, dans la zone 7-H (les 4 chalets de Monsieur Desbiens du côté est de la route) ça n'a jamais fait partie du périmètre urbain mais M. Bissonnette pense qu'il pourra les inclure facilement puisque ce serait un échange avec le ministère des Transports.

Il nous informe de plus que la ligne des hautes eaux établie par le Domaine Hydrique du ministère serait de 159.10.

Pour ce qui est de la branche du cours d'eau du 854 Chemin Thomas-Maher, il est établi par le ministère que ce n'est pas un cours d'eau et que ça avait été fait par l'homme. Donc, on peut fermer cette branche du cours d'eau.